

**INTÉRIALE**



médical

ressources humaines

technologique



Réunion d'information employeurs

**Votre convention de participation santé**



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 complétée par le décret du 20 avril 2022 prévoit **l'obligation pour les employeurs de participer :**

- Aux contrats santé de leurs agents au plus tard en 2026
- À hauteur de 15€ par mois/agent (soit 50% minimum d'un montant de référence estimé à 30€)

**Une nouvelle mission obligatoire aux centres de gestion qui doivent proposer une offre en matière de santé :**

- Les CDG proposeront une convention de participation en santé dès le 1er janvier 2023. Pour la période 2023-2028

**Un groupe de travail a été constitué pour un dialogue social constructif**

- Association des représentants de chaque CDG et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, CFTC) pour suivre la procédure, de l'élaboration des garanties au choix des offres

**La sollicitation des communes et établissements des 4 départements a fait ressortir l'intérêt d'environ 800 collectivités pour un couverture d'environ 20 000 agents sur chaque risque.**

## RAPPEL DU CONTEXTE





# TICKET D'ENTRÉE CDG & FORFAIT ANNUEL DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION

## Le ticket d'entrée

- Montant unique pour l'adhésion à 1 ou 2 conventions
- Destiné à couvrir les frais de mise en concurrence liés à la souscription des conventions de participation

## Le forfait annuel

- Tarif par convention
- Destiné à couvrir les frais engagés par votre Centre de Gestion pour le suivi de chaque convention de participation

## TARIF ADHESION AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE PREVOYANCE

TAILLE DE LA COLLECTIVITE/DE L'ETABLISSEMENT	TICKET D'ENTREE POUR UNE OU DEUX CONVENTIONS	TARIF DE GESTION ANNUELLE PAR RISQUE
1 à 10 agents	75,00 €	40,00 €
11 à 20 agents	150,00 €	80,00 €
21 à 40 agents	300,00 €	150,00 €
41 à 60 agents	450,00 €	250,00 €
61 à 80 agents	560,00 €	300,00 €
81 à 110 agents	700,00 €	400,00 €
111 à 350 agents	1 500,00 €	750,00 €
Affiliés volontaires	1800,00€	800,00€
Non affiliés	2000,00€	900,00€

## COORDONNÉES DE VOS CDG

**CDG 18** : [psc@cdg18.fr](mailto:psc@cdg18.fr)

**CDG 28** : [protection.sociale@cdg28.fr](mailto:protection.sociale@cdg28.fr)

**CDG 36** : [prevoyance.sante@cdg36.fr](mailto:prevoyance.sante@cdg36.fr)

**CDG 41** : [psc@cdg41.org](mailto:psc@cdg41.org)

# SOMMAIRE DES ECHANGES

**01**

Présentation du  
groupement  
RELYENS  
INTERIALE

**02**

La convention de  
participation

**03**

Les services  
inclus

**04**

L'adhésion des  
employeurs

**05**

L'adhésion des  
agents



**01**

## **PRÉSENTATION DU GROUPEMENT**

**Courtier : Relyens (ex Sofaxis)**

**Assureur : Mutuelle Intériale**



# LE GROUPEMENT



Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques au service des acteurs de la Santé et des Territoires

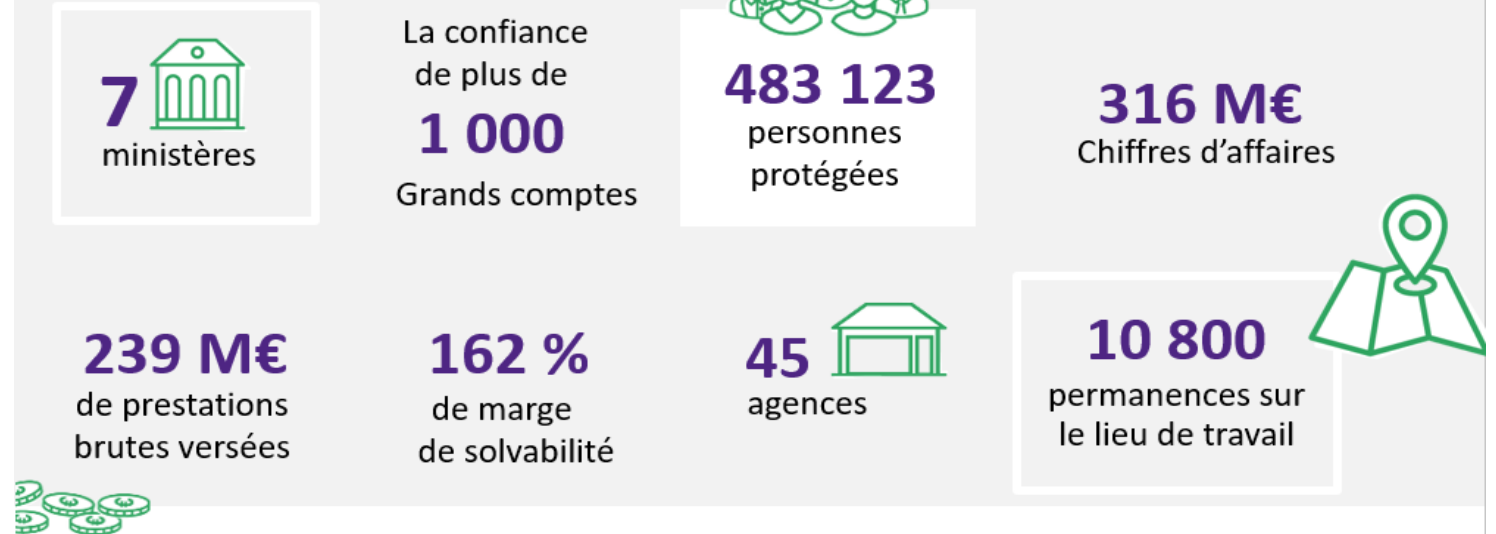
+ 830 000 agents territoriaux

1 collectivité territoriale sur 2



Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Mutuelle experte sur les collectivités territoriales, les établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice.



02

# LA CONVENTION DE PARTICIPATION



## LES ADHÉRENTS À LA CONVENTION :

- Les fonctionnaires,
- Les agents de droit public et les agents de droit privé,
- Les agents détachés auprès de la collectivité,
- Les agents mis à disposition, sous réserve d'obtenir l'autorisation de la collectivité dont ils dépendent,
- Les agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite et leurs ayants droit peuvent continuer à bénéficier des garanties prévues au présent contrat collectif, moyennant le paiement d'une cotisation spécifique déterminée aux conditions particulières.

## LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION (AYANT-DROIT) :

- Le conjoint, concubin, ou cocontractant d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS) du membre participant, sans condition d'âge.
- Les enfants sont pris en charge jusqu'à leur 18<sup>ème</sup> anniversaire.

Cette limite est portée au 26<sup>ème</sup> anniversaire en cas de poursuite des études (avec présentation d'un justificatif, annuellement) ou pour les enfants inscrits à Pôle Emploi en tant que primo demandeur d'emploi.

La limite d'âge cesse d'être opposable pour les enfants à charge en situation de handicap avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % reconnu par le régime de base d'assurance maladie.



# LES ADHÉRENTS ET BÉNÉFICIAIRES







## LES CONDITIONS D'ADHÉSION

Aucune limite  
d'âge

Pas de  
questionnaire  
médical

Pas de délai de  
carence

Et si vous avez déjà une autre complémentaire santé ?

- Il doit dénoncer son contrat individuel dès maintenant, pour adhérer au 1er janvier 2023 (modèle fourni par le CDG).
- Pour adhérer ultérieurement, il pourra aussi le dénoncer lors de l'adhésion sur l'outil d'adhésion en ligne. La résiliation en cours d'année permet maintenant une rupture du contrat à tout moment après 1 an d'ancienneté. Date d'effet de la résiliation : 1 mois et 1 jour de date à date suivant la demande de résiliation.
- Exemple : si un agent adhère et résilie le 10/02 son adhésion prendra effet le 1er Avril 2023 (détail du calcul : 10/12 + 1 mois + 1 jour = 11/02 mais prise d'effet le 1er jour du mois suivant la demande, soit le 1er Avril 2023)



# LES GARANTIES POUR VOS AGENTS

**TOUTES LES GARANTIES SONT PRÉSENTÉES :**

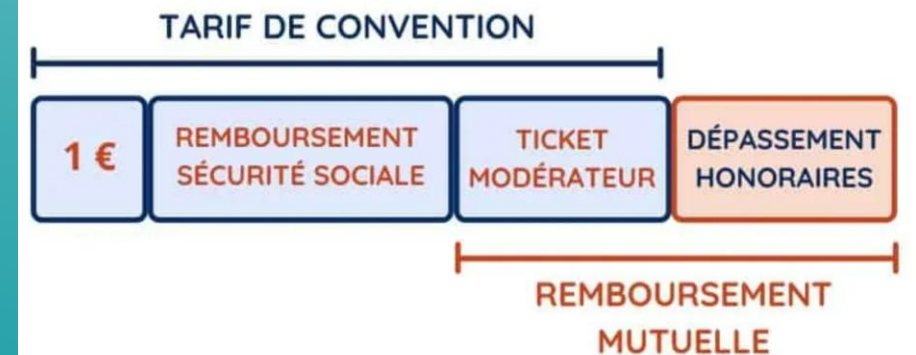
- > **SOIT EN POURCENTAGE DE LA BASE DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**
- > **SOIT EN EUROS**

**Attention : dans tous les cas, le remboursement ne dépassera jamais la dépense réelle**

Dans chaque catégorie de garanties le remboursement des prestations non prises en charge par la Sécurité Sociale est prévu comme l'ostéopathie, les implants dentaires, les opérations de la myopie, les vaccins...

## Rappel

Dépense de santé : quels remboursements ?





# LES GARANTIES



SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>

SÉCURITÉ

ESSENTIELLE

RENFORCÉE

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle

## SOINS COURANTS

### Honoraires médicaux

Consultations visites généralistes OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	50 % BR	50 % BR
Consultations visites généralistes non OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	30 % BR
Consultations visites spécialistes OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	50 % BR	80 % BR
Consultations visites spécialistes non OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	60 % BR
Actes techniques médicaux OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	60 % BR	80 % BR
Actes techniques médicaux non OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	60 % BR
Honoraires paramédicaux : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes	60 % BR	40 % BR	40 % BR	Kiné : 70 % BR Autres : 40 % BR
Analyses médicales et examens de laboratoire OPTAM(CO) et non OPTAM(CO)	60 % BR	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Actes de spécialité OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	55%
Actes de spécialité non OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	30%
Actes d'imagerie médicale et échographie OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	60%
Actes d'imagerie médicale et échographie non OPTAM(CO)	70 % BR	30 % BR	30 % BR	30%
Frais de transport (ambulance, taxi conventionné)	65 % BR	35 % BR	35 % BR	35 % BR

### Médicaments

Médicaments remboursés à 65 % ou à 30 %	65 % BR 30 % BR	35 % BR 70 % BR	35 % BR 70 % BR	35 % BR 70 % BR
Médicaments remboursés à 15 %	15% BR	Néant	35 % BR	85 % BR
Contraceptifs non remboursés & homéopathie <sup>(2)</sup>	Néant	Forfait de 30 € / an	Forfait : 60 € / an	Forf. : 100 € / an

### Médecines douces

Chiropracteur, acupuncteur, ostéopathe, étiope, diététicien, pédicure-podologue, psychomotricien, sophrologue et psychologue	Néant	Néant	Forfait de 25 € / séance (limité à 3 séances par an)	Forfait de 40 € / séance (limité à 4 séances par an)
--	-------	-------	--	--





# LES GARANTIES



## HOSPITALISATION <sup>(9)</sup>

### Honoraires

	SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>	SÉCURITÉ	ESSENTIELLE	RENFORCÉE
Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle				
Honoraires médicaux et chirurgicaux OPTAM (CO)	80 % BR	20 % BR	40 % BR	70 % BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux non OPTAM (CO)	80 % BR	20 % BR	20 % BR	50 % BR
Forfait journalier hospitalier, durée illimitée	Néant	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Forfait patient urgences	Néant	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Forfait actes lourds	Néant	Frais réels / acte	Frais réels / acte	Frais réels / acte
Frais de séjour, durée illimitée	80 % BR	20 % BR	20 % BR	20 % BR
Chambre particulière en établissement conventionné par la Mutualité Française, court séjour MCO	Néant	Néant	45 € / jour (limité à 45 jours par an)	70 € / jour
Chambre particulière, court séjour MCO	Néant	Néant	45 € / jour (limité à 45 jours par an)	70 € / jour
Chambre particulière en établissement conventionné par la Mutualité Française, soins de suite et réadaptation	Néant	Néant	45 € / jour (limité à 45 jours par an)	70 € / jour
Chambre particulière, soins de suite et réadaptation	Néant	Néant	45 € / jour (limité à 45 jours par an)	70 € / jour
Frais d'accompagnement (hébergement et repas) (Enfants ayants droit < 16 ans, adulte + de 70 ans et handicapés ayants droit)	Néant	Néant	20 € par jour (limité à 14 jours par an)	38,50 € par jour (limité à 14 jours par an)





# LES GARANTIES

SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>


SÉCURITÉ

ESSENTIELLE

RENFORCÉE

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle

## OPTIQUE

Équipements «100% Santé» [\*]   
Monture et verres  
Prestations d'appairage et d'adaptation de la correction visuelle

60% BR

Remboursement intégral 16 ans et plus : 1 équipement / 2 ans <sup>(5) (6)</sup>  
Moins de 16 ans : 1 équipement / an <sup>(5) (6)</sup>

### OFFRECLAIR SANS RESTE À CHARGE

Équipements à tarifs libres

-

Tarifs négociés dans le réseau



Verres + Monture, monture limitée à 100 €, sauf mention contraire

Verres simples + Monture	Renouvellement de l'équipement (monture + 2 verres) 16 ans et plus : 1 équipement / 2 ans <sup>(5) (6)</sup> Moins de 16 ans : 1 équipement / an <sup>(5) (6)</sup>	60 % BR	100 € + TM Monture limitée à 50 €	200 € + TM	300 € + TM
Verres complexes + Monture		60 % BR	200 € + TM	300 € + TM	450 € + TM
Verres très complexes + Monture		60 % BR	200 € + TM	300 € + TM	450 € + TM
Verre simple + Verre complexe + Monture		60 % BR	150 € + TM	250 € + TM	350 € + TM
Verre simple + Verre très complexe + Monture		60 % BR	150 € + TM	250 € + TM	350 € + TM
Verre complexe + Verre très complexe + Monture		60 % BR	200 € + TM	300 € + TM	450 € + TM
Suppléments optiques		60 % BR	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Prestation d'adaptation		60 % BR	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Matériel pour amblyopie		60 % BR	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale		60 % BR	40 % BR	40 % BR + Forfait de 90 € / an	40 % BR + Forfait de 150 € / an
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale		Néant	Néant	Forfait de 90 € / an	Forfait de 150 € / an
Chirurgie réfractive (sans autre remboursement d'optique pendant 2 ans)		Néant	Néant	200 € / œil / an Tarifs négociés dans le réseau	400 € / œil / an Tarifs négociés dans le réseau



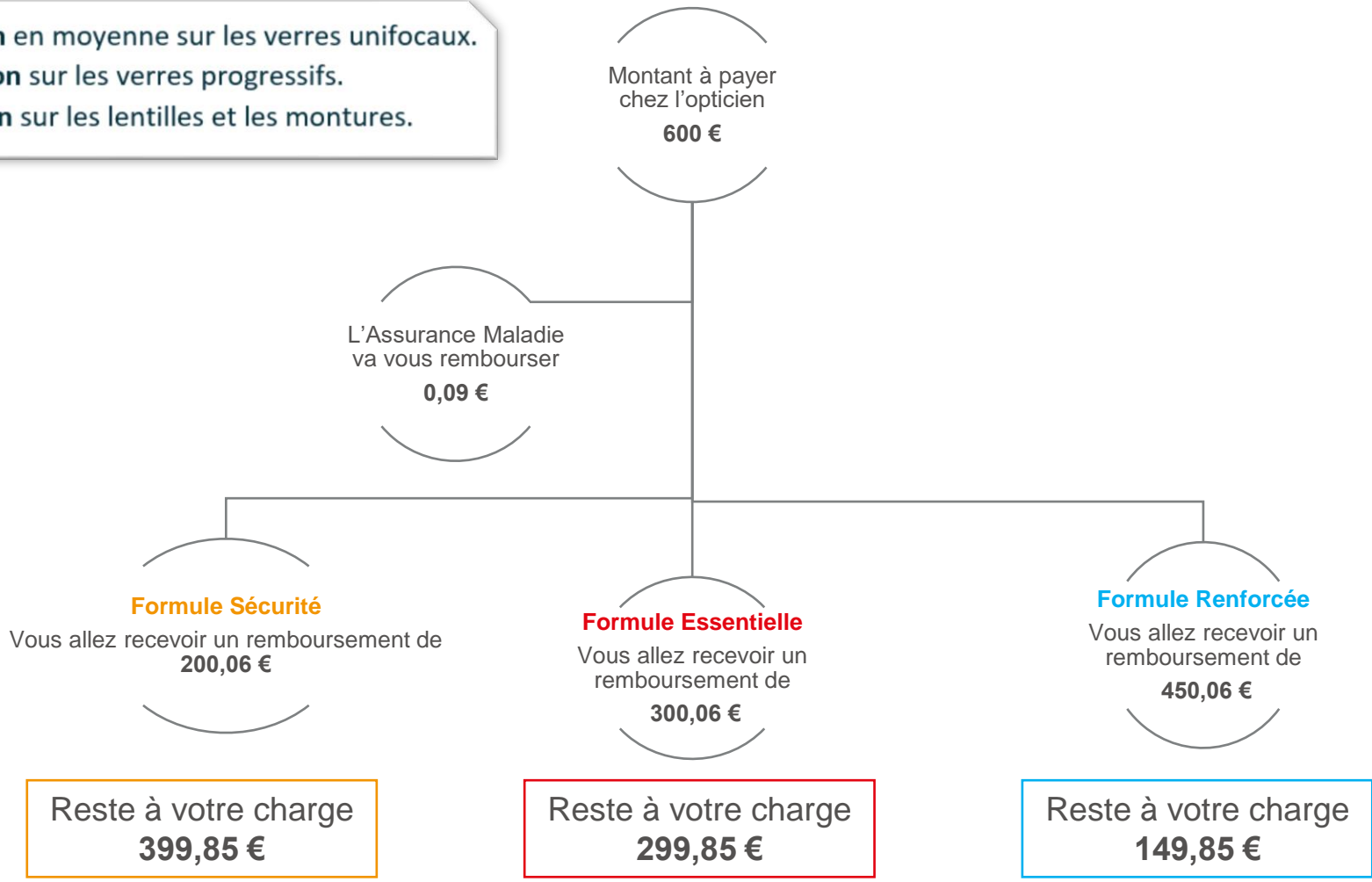


# COMMENT L'AGENT EST-IL REMBOURSÉ...

## QUAND IL DOIT CHANGER DE LUNETTES (VERRES COMPLEXES ET MONTURE) ?

Astuce : faire appel aux réseaux de soins **SANTÉCLAIR**


**88 € de réduction** en moyenne sur les verres unifocaux.  
**213 € de réduction** sur les verres progressifs.  
**20 % de réduction** sur les lentilles et les montures.





# LES GARANTIES



	SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>	SÉCURITÉ	ESSENTIELLE	RENFORCÉE
		Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle		
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
Aides auditives «100% Santé» [*]	60% BR	Remboursement intégral - 1 aide auditive / oreille / 4 ans <sup>(7)</sup>		
Aides auditives à tarifs libres <sup>(8)</sup>	-	Tarifs négociés dans le réseau  MON REPÈRE SANTÉ		
Prothèses Auditives hors 100% Santé (Renouvellement de l'équipement : 1 aide auditive / oreille / 4 ans <sup>(7)</sup> )	60% BR	40 % BR	40 % BR + 600 € / oreille	40 % BR + 900 € / oreille
Accessoires (dont piles)	60% BR	40 % BR	40 % BR	40 % BR
<b>Appareillage médical</b>				
Orthopédie, Fauteuil roulant, ...	60% BR	40 % BR	140 % BR	240 % BR





# LES GARANTIES



SÉCURITÉ SOCIALE

SÉCURITÉ

ESSENTIELLE

RENFORCÉE

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle

## DENTAIRE



Soins et prothèses «100% Santé» (\*)

70% BR

Remboursement intégral

Soins et prothèses à tarifs maîtrisés ou libres (\*)

-

Tarifs négociés dans le réseau



### Soins à tarifs maîtrisés ou libres

Soins dentaires

70 % BR

30 % BR

30 % BR

30 % BR

### Prothèses à tarifs maîtrisés ou libres

Prothèses dentaires fixe, amovible ou provisoire

70 % BR

80 % BR

180 % BR

Maîtrisé : 305% BR  
Libre : 280 %BR

Inlays core

70 % BR

80 % BR

180 % BR

Maîtrisé : 305% BR  
Libre : 280 %BR

Inlays Onlays d'obturation

70 % BR

80 % BR

80 % BR

Maîtrisé : 80% BR  
Libre : 280 %BR

### Soins et prothèses non remboursés par la Sécurité sociale

Implants dentaires Limités à 2 par an

Néant

Néant

200 € par an

Implant :  
500 €/implant  
Couronne :  
200 €/couronne  
(limitée à 2  
tous les 2 ans)

### Orthodontie

Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

100 % BR

25 % BR

140 % BR

280 % BR

Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale <sup>(4)</sup>

Néant

Néant

Forfait de 100 €  
/ semestre

Forfait de 400 €  
/ semestre

Rappel réforme  
100 % santé

	DENTS DU SOURIRE	2° PRÉMOILAIRE	MOLAIRE	<input type="checkbox"/> PANIER 100% Sante
Métallique	290 €*	290 €*	290 €*	<input type="checkbox"/> TARIFS MAÎTRISÉS  <input type="checkbox"/> LIBRE
Céramique en zirconie	440 €*	440 €*	440 €*	
Céramique hors zirconie	500 €*	550 €*	550 €*	
Céramo-métallique	500 €*	550 €*	Tarif libre	
Céramo-céramique	Tarif libre	Tarif libre	Tarif libre	
Sur implant	Tarif libre	Tarif libre	Tarif libre	

\*Prix limites de vente.





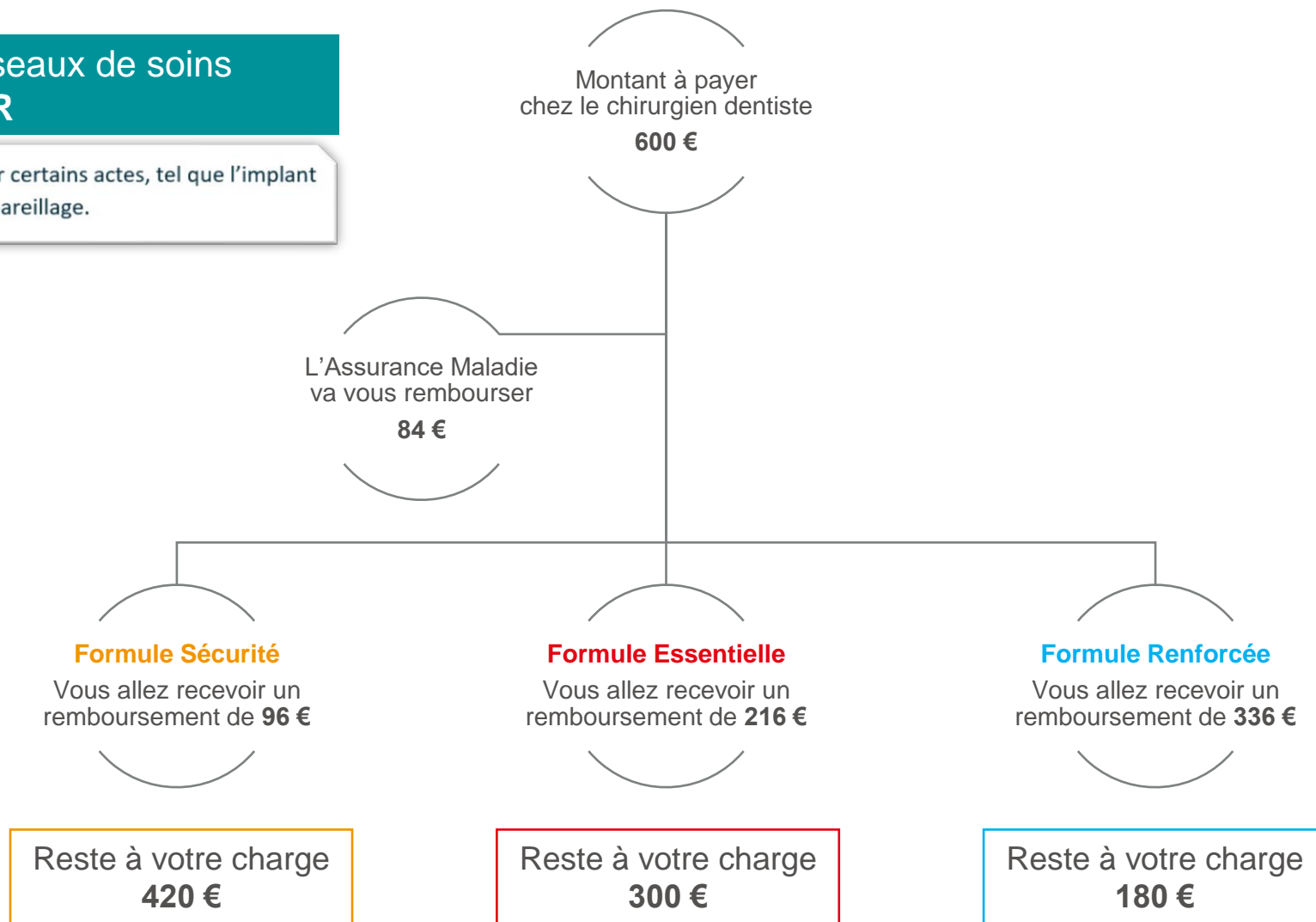


# COMMENT L'AGENT EST-IL REMBOURSÉ...

## QUAND IL DOIT SE FAIRE POSER UNE COURONNE ?

Astuce : faire appel aux réseaux de soins  
**SANTÉCLAIR**

Une économie moyenne constatée jusqu'à 650 € sur certains actes, tel que l'implant  
Une économie moyenne de 600 € sur un double appareillage.





# VOS GARANTIES



## PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Consultations de psychologues conventionnés, remboursées par la Sécurité sociale

Tous actes de prévention (liste de l'arrêté du 08/06/2006)

Détartrage annuel

Vaccins pris en charge par la Sécurité sociale

Cures thermales y compris thalassothérapie (traitements)

Ostéodensitométrie prise en charge par la Sécurité sociale

Ostéodensitométrie non prise en charge par la Sécurité sociale (limité à 1 examen tous les 2 ans)

Vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale, consultation diététique, bilan parodontal, sevrage tabagique <sup>(3)</sup>

Amniocentèse & dépistage prénatal non invasif

SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>

SÉCURITÉ

ESSENTIELLE

RENFORCÉE

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle

	SÉCURITÉ SOCIALE <sup>(1)</sup>	SÉCURITÉ	ESSENTIELLE	RENFORCÉE
Consultations de psychologues conventionnés, remboursées par la Sécurité sociale	60 %	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Tous actes de prévention (liste de l'arrêté du 08/06/2006)	60 % BR ou 65 % BR ou 70 % BR	40 % BR ou 35 % BR ou 30 % BR	40 % BR ou 35 % BR ou 30 % BR	40 % BR ou 35 % BR ou 30 % BR
Détartrage annuel	70 %	30 % BR	30 % BR	30 % BR
Vaccins pris en charge par la Sécurité sociale	65 %	35 % BR	35 % BR	35 % BR
Cures thermales y compris thalassothérapie (traitements)	65 %	35 % BR	35 % BR	35 % BR
Ostéodensitométrie prise en charge par la Sécurité sociale	70 %	30 % BR	30 % BR	30 % BR
Ostéodensitométrie non prise en charge par la Sécurité sociale (limité à 1 examen tous les 2 ans)	Néant	Néant	Néant	Forfait de 80 €
Vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale, consultation diététique, bilan parodontal, sevrage tabagique <sup>(3)</sup>	Néant	Néant	Néant	Forfait annuel global de 80 €
Amniocentèse & dépistage prénatal non invasif	Néant	Néant	Néant	183 € / acte





## LES COTISATIONS

### COTISATION MENSUELLE PAR BÉNÉFICIAIRE

Les montants ci-dessous n'incluent pas la participation de l'employeur

	Jeune actif jusqu'à 35 ans	Actif de plus de 35 ans	Retraité
Sécurité	20.74 €	29.74 €	57.05 €
Essentielle	30.17 €	41.12 €	80.77 €
Renforcée	36.25 €	51.61 €	94.61 €

	Enfant
Sécurité	11.82 €
Essentielle	16.60 €
Renforcée	20.66 €



**Cotisations maintenues pour 2 années**

**Tarif limité à + 4 % par an  
(hors évolution du PMSS)**



**03**

# **LES SERVICES INCLUS**





## VOS SERVICES INCLUS

EN COMPLÉMENT DES GARANTIES APPORTÉES PAR VOTRE CONTRAT !

Réseaux de Soins  
SANTÉCLAIR

Tiers Payant  
ALMERYS

IMA Assurance

Prévention

Action Sociale



# LES + DU CONTRAT

**INTÉRIALE**

EST UNE MUTUELLE EXPERTE DE LA PROTECTION SOCIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Géolocalisation des professionnels de santé partenaire du réseau

Tiers payant généralisé

Analyse de devis

Tarifs négociés dans le réseau

Prise en charge de qualité

**Un tiers payant** pour des remboursements rapides

## **Un réseau de soins SANTECLAIR**

avec des professionnels de santé dont les tarifs sont encadrés pour limiter la somme restant à votre charge :

- 3 000 opticiens
- 45 centres de chirurgies rétractives
- 26 centres d'ophtalmologie
- 2 500 chirurgiens dentaires
- 1 000 audioprothésistes
- 400 diététiciens
- 380 ostéopathes et chiropracteurs...

## **Des services renforcés en OPTIQUE**

- Jusqu'à - 4 0% sur tous les verres et traitements des 3 grands verriers Carl Zeiss Vision, Essilor et Seiko Optical
- - 15% sur toutes les montures et autres produits en magasin
- Des services privilégiés (0€ de reste à charge garantie, garantie casse gratuite valable 2 ans ...)
- Une plateforme téléphonique ouverte 6j/7

## **Des services renforcés en DENTAIRE**

- Des tarifs jusqu'à - 40 % moins chers sur les actes nécessaires à l'implantation
- Des chirurgiens dentistes ayant une pratique qualifiée de l'implantologie
- Des plateaux de haute qualité technique
- Des conseils sur les règles d'hygiène et la prévention





## LES SERVICES INCLUS

### ■ Intériale facilite votre quotidien grâce à sa garantie assistance

- Aide ménagère.  
*Ex : en cas d'hospitalisation de plus de 2 jours ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours. Le nombre d'heures est évalué selon la situation.*
- Présence d'un proche au chevet du patient bénéficiaire.  
*Ex : en cas d'hospitalisation de plus de 2 jours prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche désigné par le bénéficiaire*
- Prise en charge des enfants en cas d'indisponibilité des parents.  
*Ex : hospitalisation des 2 parents, nous pouvons prendre en charge le déplacement d'un proche pour garder les enfants à domicile*
- Ecole à domicile
- Prise en charge des ascendants
- Service de proximité
- Transfert et garde d'animaux domestiques
- Assistance Psychologique
- Garde ou Transferts des enfants
- Aide à l'organisation des obsèques

**Partenaire Intériale  
IMA ASSURANCES**  
Prise en charge 24h/24h  
par téléphone au  
0 801 803 100

### MICRO PRÊT SOCIAL

Pour financer des projets de vie

### MICRO PRÊT INSTALLATION

Pour financer l'aide au déménagement

### AIDE DEPENDANCE

Accordé aux membres participants et leurs conjoints non couvert pour un GIR classé de 1 à 3 inclus

### HANDICAP

Aide financière pour l'aménagement du logement ou d'un véhicule + prise en charge du forfait journalier en établissements spécialisés pour les enfants handicapés



04

# L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ







# LES ÉTAPES DE L'ADHÉSION

## L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ

Vous avez reçu un pack d'information de la part de votre CDG (copie conditions générales et particulières)

Vous saisissez le Comité Social Territorial pour la définition de la participation employeur

1. Pour faire part de votre intention d'adhérer :

- Vous complétez un bulletin d'adhésion employeur BAE à retourner auprès de votre CD, via l'adresse email : [prevoyance.sante@cdg36.fr](mailto:prevoyance.sante@cdg36.fr)
- Vous informez vos agents sans attendre

2. Par la suite, vous adressez au CDG :

- La convention d'adhésion bipartite signée
- La délibération de participation

**PAIEMENT DE LA COTISATION EN PRÉCOMPTE  
SUR SALAIRE**

## L'INFORMATION DE VOS AGENTS

3. Vous diffusez à vos agents :

- La plaquette détaillant les garanties
- Le modèle de lettre (papier) pour résilier un contrat individuel
- La FAQ, une courte vidéo
- Le lien pour l'inscription aux webinaires agents (accès au replay)

4. Suite à votre intention d'adhérer et dès que la prise d'effet de votre contrat sera effective, vous recevez et diffusez auprès de vos agents :

- Le lien pour adhérer en ligne transmis pas Intériale
- Le mode opératoire pour l'adhésion en ligne
- La notice d'information

**Ligne RH : 01 71 25 42 42**

**Mail dédié RH : [CDG36@interiale.fr](mailto:CDG36@interiale.fr)**

**Précompte / DSN RH : [cotisations@interiale.fr](mailto:cotisations@interiale.fr)**



**05**

# L'ADHÉSION DE VOS AGENTS





# L'INFORMATION DES AGENTS

## Pensez à informer vos retraités



Les réunions d'informations  
distanciel

- Compte tenu du calendrier et du contexte sanitaire, nous proposons des réunions sous forme de Webinar avec notre outil Livestorm.
- Une connexion simple à partir d'une adresse mail, sans création de compte.
- Une interaction en direct avec l'animateur via le chat et un espace dédié aux questions.

## Rappel Pack Agents :

plaquette, notice d'information, modèle courrier de résiliation individuelle, courte vidéo, réunions en digital, accès au replay, FAQ



Les réunions d'informations en  
présentiel

- Nous organisons des réunions pour présenter l'intérêt de la santé et les garanties du contrat aux agents.
- Des réunions d'environ une heure, avec temps d'échange à l'issue.
- Nous nous reposons sur les grandes collectivités, qui peuvent accueillir les collectivités voisines.



# L'ADHÉSION EN LIGNE DE VOS AGENTS

**Adhésion individuelle dématérialisée**, reprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'inscription et celle des bénéficiaires.

Les pièces à joindre (CNI, RIB, Attestation Vitale/personne et attestation d'appartenance\*)

Un numéro de portable est nécessaire pour la signature électronique.

\***Attestation d'appartenance** : Déclaration sur l'honneur par l'agent servant à prouver qu'il est bien employé par la collectivité. Elle sera disponible sur le tunnel d'adhésion

**Ligne téléphonique dédiée** : du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Bulletin d'adhésion papier** : Nous accompagnons les agents pour adhérer en ligne via des tutos et notre plateforme téléphonique.

Le format papier sera destiné uniquement aux agents qui ne seraient pas en capacité de compléter leur adhésion par le tunnel d'affiliation.

Dans ce cas, un bulletin d'adhésion lui sera envoyé par courrier par la plateforme (uniquement) et devra être tamponné par la collectivité pour validation.

Par la suite le précompte sera mis en place, ainsi que le versement de la participation.

La collectivité devra faire le retour du dossier complet par courrier postal à l'adresse :

**MUTUELLE INTERIALE**  
**Centre de Gestion Intériale**  
**CS 50005**  
**59040 LILLE CEDEX**

**INTÉRIALE** Votre bulletin individuel d'affiliation  
Régime frais de santé - CDG 18 28 36 41

Vos garanties & situation professionnelle | Vos informations personnelles | Vos ayants droit | Vos coordonnées bancaires | Vos documents justificatifs | Conditions d'adhésion

### Avant de commencer

Avant de vous lancer dans la complétion du formulaire, nous vous recommandons de vous munir des documents suivants :

- Votre attestation de sécurité sociale
- Votre carte nationale d'identité ou passeport
- Votre relevé d'identité bancaire

À noter également : si vous avez prévu d'ajouter des ayants droit à votre contrat, il vous faudra aussi des documents les concernant :

- Leur attestation de sécurité sociale
- Leur carte nationale d'identité ou passeport
- Leur relevé d'identité bancaire (si le remboursement est sur leur compte)

[Démarrer mon affiliation](#)

Grand Arques | CCAS

Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire sont traitées par le personnel habilité d'Intériale. La finalité de cette collecte est l'établissement d'un devis et la base légale est fondée sur l'exécution de mesures précontractuelles. Vos données seront enregistrées par Intériale dès la première étape du devis et conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la loi.  
En savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et l'exercice de vos droits.





## LA CONFIRMATION D'ADHÉSION



### E MAIL DE CONFIRMATION

*Bonjour Prénom Nom,*

*Vous avez signé votre bulletin individuel d'affiliation au contrat santé mis en place par « Nom de la collectivité ». Nous vous en confirmons la bonne réception.*

*Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons la bienvenue chez Intériale.*

*Vous trouverez votre bulletin signé électroniquement en pièce jointe de cet email.*

*Les prochaines étapes :*

- *Vous recevrez votre courrier de bienvenue. A partir de ce moment, vous pourrez créer votre Espace Adhérent Intériale.*
- *Selon votre choix, votre carte de Tiers-Payant envoyée par voie postale ou sera disponible sur votre espace adhérent.*

*Bonne journée,*

*L'équipe Intériale*

**Délai de délivrance des cartes  
de tiers payant : 15 jours**



# SI L'AGENT A DÉJÀ UNE COMPLÉMENTAIRE

## Résiliation au choix de l'agent

### Choix 1

L'agent envoie dès maintenant sa demande de résiliation à sa complémentaire actuelle (modèle fourni) en indiquant la date de dénonciation (le dernier jour du mois pour être couvert dès le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant par INTERIALE)

### Choix 2

A la demande de l'agent, **INTERIALE** se charge de la résiliation sur l'outil d'adhésion en ligne à compter du 14/11/2022



**ATTENTION**  
La résiliation sera effective **1 mois et 1 jour** après la demande de résiliation



Si l'agent bénéficie déjà d'un contrat santé en dehors de votre collectivité, il peut le résilier en cours d'année, si son contrat a plus d'un an !

Exemple  
Si résiliation  
simultanée à  
l'adhésion en ligne  
:

**10 Janvier 2023**

- Vous demandez la résiliation de votre contrat actuel et adhérez au contrat Intériale.

**11 Février 2023**

- Votre ancienne complémentaire santé est résiliée

**1<sup>er</sup> Mars 2023**

- Votre nouvelle complémentaire santé prend effet





## SUITE À L'ADHÉSION



Après réception et saisie du bulletin d'adhésion ainsi que traitement des rejets éventuels sur la télétransmission, la mise en place effective de la noémisation est opérée en **J + 5 jours ouvrés**

**Ligne téléphonique dédiée au groupement**

**Agents : 0 970 83 79 70**  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Employeurs : 01 71 25 42 42**

**Adresse mail dédiée RH :**  
[CDG36@interiale.fr](mailto:CDG36@interiale.fr)

**Précompte / DSN RH :**  
[cotisations@interiale.fr](mailto:cotisations@interiale.fr)

**Pour les collectivités qui n'auraient pas la DSN, à signaler au plus vite !**



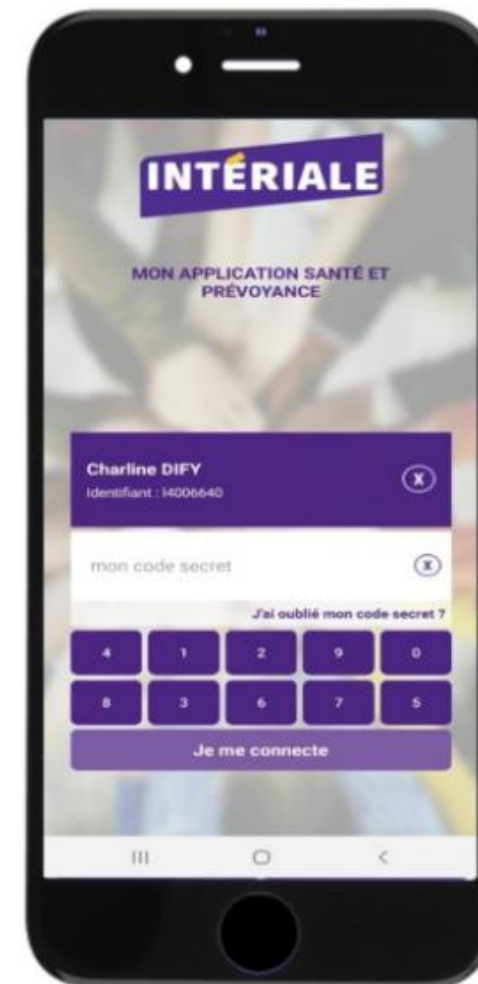
# INDEMNISER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS

## APPLICATION MOBILE

Intériale met à la disposition des agents adhérents une application mobile pour le suivi de leur adhésion, des prestations et des services associés.

## ESPACE ADHÉRENT

- Dépôt de documents (factures, devis...)
- Suivi des remboursements
- Visualisation et demande par email de l'envoi de la carte de tiers payant
- Echange avec Intériale via la messagerie
- Consultation des informations relatives au contrat
- Localisation des professionnels de santé autour de l'adhérent
- Si volonté de l'adhérent, réception par SMS en temps réel des prestations santé versées





Consultation de  
la grille de  
garanties

Consultation de la  
notice  
d'information

**INTÉRIALE** Nos agences Nous écrire 0 970 821 821 Mon compte CHARLINE DIFY

Accueil Mes paiements Mes contrats Mes démarches Mes avantages Trouver un praticien ? FAQ Accès rapides

Bonjour CHARLINE DIFY,  
Votre carte de tiers payant 2021 vous sera adressée à partir de mi-décembre. Conservez-la précieusement et présentez-la aux professionnels de santé pour éviter l'avance des frais médicaux. En cas de perte, vous pouvez la télécharger directement sur votre espace adhérent.  
À très vite chez INTÉRIALE !

### Derniers versements

Tous les versements

34,27 € Versé le 27/12/2018 <a href="#">Voir le détail</a>	1 071,66 € Versé le 30/09/2020 <a href="#">Voir le détail</a>	15,97 € Versé le 20/09/2018 <a href="#">Voir le détail</a>	16,41 € Versé le 26/05/2018 <a href="#">Voir le détail</a>
--	---	--	--

### Envois et demandes

Tous les envois

Date	Type de document / Objet	Origine	Statut	Référence
10/12/2020	Autre demande	📄	Traité	20178-DIF-6688518
01/12/2020	Radiation	📄	Traité	20178-DIF-6669991
02/12/2020	Action sociale	📄	Traité	20178-DIF-6669976

### Mes informations personnelles

N° d'adhérent : 4006640  
Dernière connexion : Le 22/12/2020 à 13h31  
Code de parrainage : UL2R8  
Vos coordonnées :  
Personne protégée : Vous-même  
[Voir toutes mes informations personnelles](#)

### Ma carte de tiers payant

[Télécharger ma carte de tiers payant](#)

Accès direct aux  
derniers  
versements  
réalisés

## CRÉATION ESPACE ADHÉRENT

Créer mon espace adhérent :

<https://www.youtube.com/watch?v=W54juf9YI2w>

Transmettre mes justificatifs :

<https://www.youtube.com/watch?v=ENAvO7DagBU&t=77s>

Suivre mes remboursements :

<https://www.youtube.com/watch?v=GwtNnPhVh9U&list=PLE06Tub4PGwzjrIIUrrCiCJK0rURD4-3r>

Mettre à jour mes coordonnées :

<https://www.youtube.com/watch?v=leryuR8J6Vk&list=PLE06Tub4PGwzjrIIUrrCiCJK0rURD4-3r&index=2>

Télécharger ma carte de Tiers-payant :

<https://www.youtube.com/watch?v=7Wo2cPK2cQs>

Accès au  
« suivi des demandes » :  
fonctionnalité permettant  
de suivre en temps réel le  
traitement des demandes  
de l'adhérent

Accès direct au  
téléchargement de  
la carte de Tiers  
Payant en PDF



Relyens, Groupe mutualiste européen en Assurance et Management des risques, agit au quotidien auprès des acteurs de la Santé et des Territoires pour sécuriser leur activité et garantir la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général, au bénéfice des patients et des citoyens.

Depuis presque 100 ans, nous créons et tissons le lien qui nous unit avec nos parties prenantes pour avancer, ensemble, dans un monde où la confiance se nourrit, se partage, se transmet et se mutualise.

**Maîtriser les risques,  
mutualiser la confiance.®**

**Siège social**  
18, rue Édouard Rochet  
69372 Lyon Cedex 08 – France  
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

**relyens.eu**



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

